

ACTUALITÉS

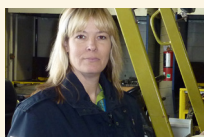
Santé et sécurité au travail

Numéro 6 | Avril 2014

Au sommaire...

Nouveau calendrier des inspections éclair dans les lieux de travail et des initiatives provinciales et régionales	2
Une campagne sur les droits au travail cible les travailleurs vulnérables	5
Commentaires sollicités sur la santé, la sécurité et la prévention dans le secteur minier	5
La formation sur la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs devient obligatoire le jour de la fête du Canada	6
Précieux commentaires reçus lors des consultations pour les intervenants menées dans le cadre de la stratégie <i>Sécurité au travail Ontario</i>	7
La modification du règlement sur les opérations de plongée améliore la sécurité des travailleurs	8
Activités	9
Nouvelles ressources	10

Nouveau calendrier des inspections éclair dans les lieux de travail et des initiatives provinciales et régionales



Le ministère du Travail publie le calendrier de ses initiatives provinciales d'application de la loi sur un an et de ses initiatives régionales (en plus de celui de ses campagnes d'inspections éclair bien connues qui durent habituellement un ou deux mois) afin d'améliorer la transparence de ses activités d'application de la loi.

> Page 2

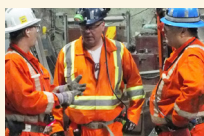
Une campagne sur les droits au travail cible les travailleurs vulnérables



L'Ontario a réalisé une campagne de publicité d'un mois pour aider les travailleurs vulnérables à connaître leurs droits au travail.

> Page 5

Commentaires sollicités sur la santé, la sécurité et la prévention dans le secteur minier



Le ministère du Travail tient des consultations publiques dans toutes les régions de l'Ontario pour obtenir des commentaires sur les moyens d'améliorer la sécurité et la robustesse du secteur minier.

> Page 5

Nouveau calendrier des inspections éclair dans les lieux de travail et des initiatives provinciales et régionales



Le ministère du Travail publie le calendrier de ses initiatives provinciales d'application de la loi sur un an et de ses initiatives régionales en plus de celui de ses campagnes d'inspections éclair bien connues qui durent habituellement un ou deux mois. Cette mesure améliore la transparence des activités d'application de la loi du ministère.

Dans le cadre de la stratégie *Sécurité au travail Ontario*, les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail du ministère effectuent régulièrement des inspections **éclair** ciblant des dangers propres à certains secteurs. Ces inspections portent sur des questions clés, accroissent la sensibilisation et augmentent la conformité à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Parallèlement, **les initiatives provinciales d'inspection** permettent à chacun des programmes de santé et de sécurité au travail du ministère de focaliser ses activités d'application de la loi pendant toute l'année sur les dangers ou les problèmes relevés par le ministère, les partenaires du système ou les intervenants.

Les initiatives provinciales d'inspection visent à mobiliser les inspecteurs et le système de santé et de sécurité pour qu'ils se concentrent sur les dangers à haut risque ou qui provoquent un grand nombre de blessures. Les détails des initiatives provinciales seront publiés dans les plans de secteurs du ministère plus tard cette année.

Les initiatives régionales font également partie de la stratégie *Sécurité au travail Ontario*. Ces initiatives permettent au ministère de mobiliser ses ressources en matière d'application de la loi et de se concentrer sur les questions qui peuvent prévaloir dans une certaine région de la province (p. ex., les établissements vinicoles, qui se trouvent surtout dans le Sud-Ouest de l'Ontario).

Les initiatives régionales peuvent se limiter à un ou deux mois ou durer jusqu'à deux ans, selon l'importance du secteur.

Inspections éclair axées sur la santé et la sécurité dans l'ensemble de la province

Sujet	Secteur ou type d'entreprise	Date
Dangers d'excavation	Construction	Mai 2014
Nouveaux et jeunes travailleurs	Industriel	Mai – août 2014
Protection contre les chutes et les dangers de chute	Construction	Juillet – août 2014
Explosifs	Minier	Juillet – août 2014
Manutention de matériaux	Industriel	15 septembre – 26 octobre 2014
Stabilité du sol	Minier	Octobre – novembre 2014
Dispositifs de protection sur les machines	Industriel	3 novembre – 14 décembre 2014
Glissades, trébuchements et chutes	Industriel	2 février – 15 mars 2015
Gestion de l'eau	Minier	Février – mars 2015

Initiatives provinciales de santé et de sécurité

Sujets	Secteur ou type d'entreprise	Date
Initiative relative aux soins de santé • Troubles musculo-squelettiques • Expositions • Blessures causées par le contact ou la collision avec des objets • Violence au travail • Évaluation du système de responsabilité interne	Soins de santé	1 ^{er} juillet 2014 – 31 mars 2015
Protection contre la circulation et contrôle de la circulation	Construction	Avril 2014 – mars 2015
Travaux de toiture, logements résidentiels, logements d'insertion	Construction	Avril 2014 – mars 2015
Construction industrielle, commerciale et institutionnelle	Construction	Avril 2014 – mars 2015
Inscription des nouvelles petites entreprises et système de responsabilité interne	Lieux de travail industriels	Avril 2014 – mars 2015
Lieux de travail ayant des jeunes travailleurs ou des travailleurs vulnérables exposés à des rayons x	Lieux de travail industriels comportant du matériel à rayons x	Avril 2014 – mars 2015
Gestion de la poussière et ventilation	Minier	Avril 2014 – mars 2015
Matériel mobile	Minier	Avril 2014 – mars 2015
Télécommandes	Minier	Avril 2014 – mars 2015
Programme de contrôle de l'amiante et inventaire	Minier	Avril 2014 – mars 2015
Hygiène	Dermatite, conformité au Système général harmonisé dans les lieux de travail industriels	Avril 2014 – mars 2015
Ergonomie	• Lieux de travail ayant un taux élevé de troubles musculo-squelettiques • Interaction entre véhicules et piétons • Transfert manuel de contenants de déchets industriels mobiles • Manutention manuelle de barils • Travailleurs temporaires • Entreposage et manutention de matériaux aux sites de construction	Avril 2014 – mars 2015

Initiatives régionales de santé et de sécurité

Région	Secteur ou type d'entreprise	Date
Centre-Ouest	- Appareils de divertissement - Grues à tour, appareils de levage pour personnes et matériaux, pompes à béton - Agriculture	- Juillet – septembre 2014 - Octobre 2014 - Avril 2014 – mars 2015
Centre-Est	- Centres de distribution d'aliments - Centres industriels - Appareils de levage pour personnes et matériaux - Maisons de retraite et établissements de soins de longue durée	- Printemps 2014 - Printemps, automne 2014 - Automne 2014 - Printemps, été, automne 2014
Est	- Arboristes et industrie des soins arboricoles / paysagistes - Vineries / micro-brasseries - Ateliers de travail du bois / du métal - Ateliers automobiles non inspectés dans les deux dernières années - Nouvelles petites entreprises (non inscrites auparavant) - Exploitations agricoles comptant plus de 5 travailleurs - Exploitation minière - vérification de la formation du tronc commun	- Juin – novembre 2014 - Septembre – novembre 2014 - Avril 2014 – mars 2015 - Avril 2014 – mars 2015 - Avril 2014 – mars 2015 - Mai – octobre 2014 - Printemps – été 2014
Nord	- Scieries, exploitation forestière mécanique / conventionnelle et transport - Tourisme à accès éloigné, loisirs et hébergement - Aménagement de résidences et de chalets	- Avril 2014 – mars 2015 23 juin – 9 septembre 2014 - Juin – juillet 2014
Ouest	- Agriculture - Vineries (de la vigne à la mise en bouteille) - Services aux personnes ayant un handicap de développement - Maisons de retraite - Serres (de la semence à la floraison) - Petits fabricants - Travaux de toiture	Avril 2014 – mars 2015

Une campagne sur les droits au travail cible les travailleurs vulnérables

Une image de fond montrant le visage d'une femme d'origine asiatique. À gauche, un texte blanc sur un fond bleu foncé.

Vous :

- > êtes traité équitablement au travail?
- > travaillez dans un lieu de travail sain et sécuritaire?
- > êtes formé pour composer avec les dangers dans votre lieu de travail?

**CHACUN TRAVAILLEUR
A DES DROITS**

Obtenez plus de renseignements sur
vos droits au travail.

Ontario.ca/droitsautravail

Payée par le gouvernement de l'Ontario



L'Ontario a réalisé une campagne de publicité en mars pour aider les travailleurs vulnérables à comprendre leurs droits au travail.

La campagne d'un mois, dont le thème était « Connaissez vos droits », comprenait des publicités dans 27 langues allant de l'arabe au vietnamien diffusées à la télévision, dans les médias sociaux et dans les publications ethniques. La campagne visait à faire mieux connaître les droits du travailleur d'être traité équitablement au travail, de travailler dans un lieu sûr et sain, et de recevoir une formation lui permettant de gérer les dangers du lieu de travail.

La campagne s'inscrit dans le cadre de l'engagement permanent du gouvernement de l'Ontario de protéger les travailleurs vulnérables, les immigrants, les nouveaux Canadiens qui ne parlent ni anglais ni français, les travailleurs migrants et les aides familiaux étrangers.

« Notre but principal est de joindre la communauté ethnique et de sensibiliser les travailleurs vulnérables à leurs droits au travail », déclare Tom Zach, directeur de la Direction des communications et du marketing du ministère du Travail, qui a supervisé la campagne.

« Beaucoup de travailleurs – surtout ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ni le français – ne connaissent pas leurs droits prévus par la législation ontarienne sur les lieux de travail. Nous devons leur parler dans leur propre langue. »

Près de 315 000 travailleurs immigrants de l'Ontario parlent une autre langue que l'anglais ou le français au travail, selon un rapport de Statistique Canada datant de 2006.

Le ministère du Travail invite les employeurs, les travailleurs et les autres parties intéressées à communiquer et à afficher les ressources multilingues produites pour la campagne. Les ressources se trouvent à : Ontario.ca/droitsautravail.

On peut obtenir des ressources supplémentaires dans d'autres langues à l'adresse suivante : www.labour.gov.on.ca/french/multi/index.php

Commentaires sollicités sur la santé, la sécurité et la prévention dans le secteur minier

Le ministère du Travail a commencé à tenir des consultations publiques dans toutes les régions de l'Ontario pour obtenir des commentaires sur les moyens d'améliorer la sécurité et la robustesse du secteur minier.

Des consultations ont déjà eu lieu à Timmins, à Kirkland Lake et à Sudbury dans le cadre d'un examen complet d'un an sur la santé, la sécurité et la prévention dans le secteur minier, lequel examen était dirigé par le directeur général de la prévention de l'Ontario. D'autres consultations se tiendront à Red Lake, à Marathon et à London.



Le ministère sollicite des commentaires sur divers sujets, notamment :

- le rôle des partenaires du système de santé et de sécurité;
- le système de responsabilité interne;
- la technologie et la gestion du changement;
- les questions de formation, de compétence et de main-d'œuvre;
- les risques pour la santé et la sécurité dans le secteur minier;
- les mesures d'urgence et le sauvetage minier.

Lieux, dates et heures des consultations à venir :

- Red Lake – le mercredi 30 avril 2014
 - Séance de l'après-midi : 14 h 30
 - Séance du soir : 18 h 00
- Marathon – le jeudi 1^{er} mai 2014
 - Séance de l'après-midi : 14 h 30
 - Séance du soir : 18 h 00
- London – le mardi 13 mai 2014
 - Séance de l'après-midi : 14 h 30
 - Séance du soir : 18 h 00

Pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel ou écrire **au moins une semaine à l'avance** pour informer le ministère de l'identité des participants, de l'organisation que vous représentez (le cas échéant) et de votre intention de faire ou non un exposé. Coordonnées : MOLMiningReview@ontario.ca; 416 326-6388.

L'examen du secteur minier porte sur les moyens d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs du secteur, et le directeur général de la prévention recevra les conseils experts et stratégiques d'un groupe consultatif composé de représentants de l'industrie, des travailleurs et du secteur de la santé et de la sécurité. Le groupe a été formé afin que les opinions du public et des intervenants soient prises en compte dans le cadre de l'examen.

Un document de consultation a été diffusé ce printemps.

La formation sur la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs devient obligatoire le jour de la fête du Canada

Le ministère du Travail souhaite rappeler aux lieux de travail que la formation sur la santé et la sécurité pour les travailleurs et les superviseurs sera obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2014.

Par conséquent, les travailleurs et les superviseurs des lieux de travail visés par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* doivent recevoir avant cette date une formation élémentaire de sensibilisation à la santé et à la sécurité.



Vous avez accès à des ressources gratuites qui vous aideront à former les travailleurs et les superviseurs :

- des guides du travailleur et du superviseur (anglais, français et sept autres langues);
- des modules en ligne pour le travailleur et le superviseur (anglais et français);
- des guides de l'employeur sur le programme de formation (anglais, français et sept autres langues).

Les ressources se trouvent à Ontario.ca/formationsecuritetravail.

Nous sommes en voie d'atteindre notre objectif : faire en sorte que plus de six millions d'Ontariens – superviseurs et travailleurs – reçoivent une formation élémentaire sur les lois de la province relatives à la santé et à la sécurité au travail.

C'est la prochaine étape à franchir pour que tous les travailleurs connaissent leurs droits et leurs responsabilités au travail.

Précieux commentaires reçus lors des consultations pour les intervenants menées dans le cadre de la stratégie *Sécurité au travail Ontario*

En février 2014, le ministère du Travail, en partenariat avec les associations de santé et de sécurité, ont organisé des séances de consultation pour les intervenants dans le cadre de la stratégie *Sécurité au travail Ontario* du ministère.

Les intervenants de toutes les régions de l'Ontario ont été invités à rencontrer le ministère pour discuter des façons dont le système de santé et de sécurité au travail pourrait :

- traiter les activités de travail qui entraînent une augmentation de la fréquence ou de la gravité des blessures, des maladies ou des décès associés au travail;
- offrir un soutien additionnel aux entreprises qui comptent moins de 50 travailleurs et qui ont peu de ressources et de connaissances concernant la santé et la sécurité dans le lieu de travail;
- aider les travailleurs qui sont plus susceptibles que les autres de subir une blessure, une maladie ou un décès associé au travail.

Treize séances de consultation ont été tenues, notamment à Ottawa, à Kingston, à Cornwall, à Thunder Bay, à Sudbury, à Hamilton, à London et dans la région du Grand Toronto.

De façon générale, les participants étaient satisfaits des efforts du système de santé et de sécurité au travail visant à réduire les blessures et les décès dans les lieux de travail de l'Ontario.



Les intervenants ont indiqué que les initiatives du ministère visant à accroître les communications avec eux au sujet des dangers élevés se sont beaucoup améliorées; toutefois, il fallait préciser davantage les rôles de l'application des lois et de la prévention. Ils ont également mentionné que la formation de sensibilisation obligatoire – qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014 – est un grand pas dans la bonne direction. Parmi les autres suggestions : faire en sorte que le concept de danger élevé soit mieux défini, et envisager divers modes de prestation de la formation, y compris en personne et en ligne.

Les intervenants ont aussi indiqué qu'il faudrait préciser le sens de « travailleurs vulnérables » pour que ces travailleurs puissent se reconnaître comme tels, et qu'il faudrait mettre à leur disposition davantage de renseignements explicatifs sur le système de responsabilité interne. Enfin, bien que l'information publiée dans d'autres langues soit utile, elle ne l'est que pour les personnes qui savent lire. Certains travailleurs vulnérables ne savent pas lire même leur propre langue.

La plupart des entreprises de l'Ontario sont de petites entreprises. Or, beaucoup de propriétaires de petite entreprise ne connaissent pas les obligations que leur impose la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En général, les petites entreprises veulent savoir ce qu'elles doivent faire pour se conformer à cette loi. Par conséquent, les intervenants ont suggéré de simplifier et de clarifier ces renseignements. Ils ont également suggéré au ministère d'envisager la création d'une autre catégorie de petites entreprises, soit les micro-entreprises comptant moins de 20 employés. En outre, les intervenants ont précisé que le système doit trouver des moyens pour identifier les employeurs qui ne s'inscrivent pas auprès de la CSPAAT et pour régler la question de l'économie clandestine.

L'engagement permanent des intervenants est la clé de la stratégie *Sécurité au travail Ontario*, qui permet de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain afin que le ministère puisse réagir rapidement aux changements touchant la main-d'œuvre.

Le ministère utilise cette information dans le cadre du processus de planification annuel de *Sécurité au travail Ontario*. Il analyse et priorise les commentaires pour déterminer les mesures à prendre à court et à long terme.

Des invitations à la prochaine séance de consultation des intervenants seront envoyées en novembre 2014. Ces séances sont prévues pour janvier 2015. Toutefois, vous pouvez nous faire part de vos commentaires et de vos analyses en tout temps. Pour en savoir plus sur les séances *Sécurité au travail Ontario*, veuillez nous écrire à SAWOConsultations@Ontario.ca.

La modification du règlement sur les opérations de plongée améliore la sécurité des travailleurs

De nouvelles modifications du règlement sur les opérations de plongée pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2014. Les modifications harmonisent le règlement avec les normes actuelles de ce secteur, prévoient de nouvelles techniques et pratiques de travail, et améliorent la sécurité des travailleurs au moyen de nouvelles exigences relatives à la formation et à l'équipement.

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/medcode_diving.php

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/rigcode_diving.php

Activités

Partners in Prevention

La plus importante activité de santé et de sécurité au Canada

Les 29 et 30 avril 2014, International Centre, Mississauga

Rencontrez l'équipe du ministère du Travail au kiosque 519!

www.healthandsafetyontario.ca/2012confohs4.aspx

Partners in Prevention – conférences régionales

- Lac Supérieur : Sault Ste. Marie, 15-16 avril 2014
- Nord-Est : Sudbury, 2 octobre 2014
- Est : Ottawa, 21 octobre 2014
- Sud-Ouest : Kitchener, 28 octobre 2014
- Nord : Thunder Bay, 4-5 novembre 2014
- Région du Golden Horseshoe : Niagara Falls, 20 novembre 2014

www.healthandsafetyontario.ca/ConferencesEvents/Conferences.aspx



Jour de deuil national

Chaque année le 28 avril, nous honorons et commémorons les milliers de travailleurs qui sont morts, ont subi des blessures ou sont tombés malades en raison d'incidents liés au travail. Nous honorons aussi les nombreux amis et membres des familles qui ont été profondément touchés par ces tragédies.

En collaborant – avec les employeurs, les travailleurs et nos partenaires du secteur de la santé et de la sécurité – nous pouvons prévenir les blessures et les décès avant qu'ils surviennent.

www.labour.gov.on.ca/french/hs/topics/april28.php

Un pas pour la vie

Nous allons marcher dans les collectivités de toutes les régions de l'Ontario. Joignez-vous à nous! Tous les mois de mai, des personnes de tous les âges participent à la marche de cinq kilomètres « Un pas pour la vie », qui permet de recueillir des fonds pour aider les familles canadiennes vivant avec les séquelles des tragédies survenues dans les lieux de travail. De plus, la marche fait connaître l'importance de la sécurité dans les lieux de travail. Cette année, la marche aura lieu le samedi 3 mai et le dimanche 4 mai.

www.stepsforlife.ca (en anglais)

Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail : 4-10 mai 2014

Au début de mai, les lieux de travail de toutes les régions du pays célébreront la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail. Elle vise à attirer l'attention des lieux de travail et du public sur l'importance de la prévention des blessures et des maladies dans les lieux de travail, à la maison et dans la collectivité.

www.naosh.org/french

Nouvelles judiciaires

Les nouvelles judiciaires sont des annonces concernant les déclarations de culpabilité relatives à des violations de la législation du ministère du Travail.

Elles se trouvent à www.labour.gov.on.ca/french/news/courtbulletins.php.

Salaire minimum en Ontario

L'Ontario augmente le salaire minimum, qui passera à 11 \$ l'heure le 1^{er} juin 2014 et sera alors le salaire minimum provincial le plus élevé du Canada. L'Ontario prend cette mesure par suite des recommandations du Comité consultatif d'établissement du salaire minimum visant à assurer l'équité, la compétitivité et la prévisibilité du système salarial, tant pour les travailleurs que pour les entreprises de la province.

www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/guide/minwage.php

Nouvelles ressources

Chaque travailleur a des droits

Nous voulons que chaque travailleur de l'Ontario comprenne ses droits au travail, notamment :

- le droit à un traitement équitable au travail;
- le droit de travailler dans un lieu de travail sûr et sain;
- le droit de recevoir une formation permettant de gérer les dangers du lieu de travail;
- le droit d'adhérer à un syndicat.

Disponible en ligne en 27 langues : Ontario.ca/droitsautravail

Vidéo : inspection d'une serre

Regardez ce qu'un inspecteur du ministère du Travail fait normalement pendant l'inspection d'une serre commerciale.

www.labour.gov.on.ca/french/gallery/v_greenhouse_hs.php

Pratiques optimales pour construire et travailler de manière sécuritaire sur les couches de glace en Ontario

Association de santé et sécurité dans les infrastructures

Ce document (en anglais seulement) a été adapté, avec l'autorisation du gouvernement de l'Alberta, de son document intitulé *Best Practices for Building and Working Safely on Ice Covers in Alberta*. Il est dédié aux quelque 500 Canadiennes et Canadiens qui ont perdu la vie au cours des 10 dernières années pendant qu'ils se déplaçaient sur des surfaces de glace flottantes ou y travaillaient.

www.ihsa.ca/images/pfiles/554_IHSA029.pdf

Alerte : Manutention horizontale des plaques d'acier

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/a30.php

Alerte : Vis de balayage des silos

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/i36.php

Tendances du secteur des soins de santé

www.labour.gov.on.ca/french/hs/sawo/sectorplans/hcst.php

Tendances du secteur minier

www.labour.gov.on.ca/french/hs/sawo/sectorplans/mst/index.php

Droits SST et NE pour les travailleurs agricoles : conseils en français, anglais et espagnol

www.labour.gov.on.ca/french/atwork/aw_tips.php